

Marseille le, 10 mai 2023

OFFRE D'EMPLOI CDD : Référent Logement

DIPLOMES recherchés DEASS ou DE CESF

Mission :

Au sein d'un foyer d'hébergement de 184 places (CHRS et Centre Maternel) et sous la responsabilité des cadres, votre mission sera :

- Poser un diagnostic logement auprès des résidents admis dans les deux structures
- Analyser la situation et les besoins de la personne
- Accompagner les familles dans les démarches liées à la recherche et l'accès d'un logement autonome dans le secteur public et/ou privé
- Travailler en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire de l'association
- Maintenir et développer un réseau partenarial extérieur : SIAO 13, FAS, service logement préfecture, association DALO, PDALHPD...
- Rechercher et activer le partenariat des dispositifs liés au logement tels que l'ALT, les résidences sociales, les maisons relais
- Animer des temps d'atelier « savoir habiter » un logement en lien avec l'équipe de professionnel.
- Accompagner et conseiller des personnes en difficulté

Compétences du poste :

- Connaissance de la loi DALO (05 mars 2005) : soutenir les résidents sur le recours amiable DALO ou recours contentieux DALO
- Connaissance du pôle insertion logement du SIAO 13
- Connaître les différents dispositifs et/ou démarches à mettre en place pour faciliter l'accès à un logement autonome : SNE, DALO, SISIAO, Fiche PDALHPD...
- Connaître les conditions d'accès à un logement d'un(e) résident(es) : calcul taux d'effort, reste à vivre, résiduel de loyer...
- Connaître les aides liées au logement : montage dossier APL, FSL accès ...
- Savoir soutenir un(e) résident(e) lors de l'accès à un logement : signature du bail, Etat des lieux, souscrire à une assurance locative, achat de mobilier ...
- Être régulièrement en lien avec l'équipe pluridisciplinaires de l'association

Statistiques en fin ou début d'année

- Participation à l'élaboration du Rapport d'activité annuel des deux structures

Offre d'emploi :

CDD 4 mois minimum (remplacement de congés maternité)

35H00 Hebdomadaire (horaires normales)

Convention collective 31 octobre 1951

Déplacements ponctuels (départementaux)